

22 juin, Journée nationale du don d'organes : un rendez-vous pour tous les Français

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DATE : 09/06/2025



Comme chaque année, à l'occasion de la **Journée nationale de réflexion sur le don d'organes et la greffe, et de reconnaissance aux donneurs**, l'Agence de la biomédecine lance une mobilisation de grande ampleur avec le soutien des soignants et des établissements de santé, des associations de patients, des villes et des entreprises ambassadrices du don d'organes, des pouvoirs publics et des médias. **Le 22 juin, c'est le moment de rappeler à vos proches que vous êtes donneur !** Car si le don repose sur un principe de consentement présumé, il dépend également d'un élément clé : la parole échangée avec ses proches.

1. Un mot d'ordre : informer ses proches de sa volonté

En France, toute personne est présumée donneuse, sauf si elle a exprimé son refus de son vivant, soit en s'inscrivant au Registre national des refus, soit en le disant à ses proches. Ce cadre juridique vise à favoriser le don tout en respectant la volonté de chacun. **Le don ne se fait donc jamais sans échange avec l'entourage du défunt, pour s'assurer qu'il ne s'était pas opposé de son vivant.**

Quand aucun échange n'a eu lieu en amont, le doute s'installe. Et face à l'incertitude, certaines familles préfèrent s'abstenir, ce qui bloque le don. À l'inverse, une simple conversation — même ancienne, même informelle — peut suffire à rendre possible un geste qui sauve des vies. C'est pourquoi il est essentiel d'en avoir parlé.

En 2024, le taux d'opposition au don d'organes rapporté par les familles atteint 36,4 %, ce qui contraste avec l'adhésion massive des Français au don de leurs organes car près de 80 %¹ y sont favorables. Mais seulement la moitié ont partagé leur position avec leurs proches.

« Toute la société est concernée par le don d'organes. Car nous pouvons tous un jour être receveur, ou donneur. L'adhésion à ce don et à la valeur de solidarité est déjà présente dans la population. Mais il ne suffit pas de vouloir : il faut aussi le faire savoir. En donnant rendez-vous à tous les Français une fois par an pour en parler, nous voulons inscrire cet échange dans les habitudes de vie. Pour faciliter ce dialogue, pour libérer cette parole, les Français ont besoin d'être informés, rassurés. Les soignants sont en première ligne pour favoriser un choix éclairé, c'est pourquoi j'ai écrit à tous les établissements qui comportent des équipes de prélèvement et de greffe pour leur demander de soutenir la mobilisation du 22 juin et de renforcer la culture du don parmi les soignants ».



Marine Jeantet, Directrice générale de l'Agence de la biomédecine.

¹ Baromètre de l'Agence de la biomédecine réalisé en janvier 2025 sur 1013 personnes âgée de 16 ans et plus.

2. Lever les idées reçues

Plusieurs **idées reçues freinent l'adhésion au don**. L'Agence de la biomédecine les identifie comme des obstacles à lever en priorité :

- **Tout le monde peut être donneur, quel que soit son âge** : en 2024, près de la moitié des donneurs avaient plus de 65 ans, et l'âge moyen était de 57 ans.
- **Le don d'organes est encadré avec rigueur** : il n'a lieu qu'après le constat du décès, réalisé par deux médecins indépendants de l'équipe de greffe.
- **Chaque don permet de sauver des vies** : les organes prélevés sont exclusivement destinés à des patients en attente de greffe, cela n'a rien à voir avec le don du corps à la science.
- **Le don d'organes est compatible avec tous les rites funéraires** : le défunt est opéré dans les mêmes conditions qu'une personne vivante et le corps est traité avec le plus grand soin pour être remis à la famille qui peut organiser les obsèques souhaitées.

3. Derrière chaque greffe, une seconde chance pour un patient

En 2024, 6 034 greffes d'organes ont été réalisées en France grâce à la générosité des donneurs et à l'engagement fort des professionnels de santé. Malgré ces résultats, plus de 22 000 patients restent en attente d'une greffe. Beaucoup attendent depuis plusieurs mois, parfois plusieurs années, voire décèdent sur liste nationale d'attente sans avoir pu être greffés.



« Parler du don d'organes, c'est parler de générosité et de solidarité. Il est important d'en parler avec ses proches. C'est une discussion qu'on n'a besoin d'avoir qu'une seule fois, car elle ne s'oublie pas »

Pr Michel Tsimaratos, directeur général adjoint et directeur du prélèvement et de la greffe d'organes et tissus à l'Agence de la biomédecine

4. Donner de la visibilité à la cause, édition 2025

Le 22 juin n'est pas seulement une date symbolique : c'est un véritable élan collectif qui prend vie à travers des actions concrètes sur tout le territoire. Cette mobilisation grandit d'année en année, affichant partout **le ruban vert, symbole du don d'organes** et du soutien aux 22 000 patients en attente de greffe.

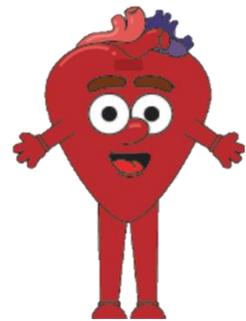


Pour renforcer la visibilité du message de cette journée, l'Agence de la biomédecine a préparé une communication multicanale :

- Un partenariat inédit avec France TV dans lequel **Jimmy Mohamed, Agathe Lecaron, Marine Lorphelin et Bruno Guillon** interpellent les téléspectateurs.
- La sortie de **nouveaux épisodes de la drôle de série Les Zorganes aux millions de vues** sur [TikTok](#) et [Instagram](#).



- **L'arrivée d'une mascotte, Cœur, issue du personnage de la série animée Les Zorganes**, pour animer le compte [TikTok](#) et intervenir sur des événements ou en plateau TV. Sa mission, dédramatiser le sujet et son message, rappeler à ses proches qu'être donneur est un geste simple et généreux.
- Engagement d'influenceurs tels que [Moguiz](#) et [Lalou](#) (à paraître le 22 juin).
- **Deux nouveaux films « témoignages » en TV.** Maurice, un homme de 80 ans dont la femme décédée avait donné ses organes, montrera qu'il n'y a pas d'âge limite pour donner. Puis Sylvie, en Alsace, raconte sa vie retrouvée après la greffe et sa reconnaissance au donneur.
- **La création du compte [Instagram « Au cœur du 22 juin »](#)** qui a vocation à devenir la vitrine de la mobilisation des acteurs de terrain.
- **Une nouvelle campagne radio** invitant à ne pas garder pour soi sa conviction sur le don d'organes.



Suivez-nous sur [Instagram](#), [TikTok](#) et [YouTube](#)



À PROPOS DE L'AGENCE DE LA BIOMÉDECINE | L'Agence de la biomédecine est une agence nationale créée par la loi de bioéthique de 2004. Elle exerce ses missions dans les domaines du prélèvement et de la greffe d'organes, de tissus et de cellules, ainsi que dans les domaines de la procréation, de l'embryologie et de la génétique humaines. L'Agence de la biomédecine met tout en œuvre pour que chaque malade reçoive les soins dont il a besoin, dans le respect des règles de sécurité sanitaire, d'éthique et d'équité. Par son expertise, elle est l'autorité de référence sur les aspects médicaux, scientifiques et éthiques relatifs à ces questions.

   **Contact presse** : Madeleine Claey, madeleine.claeys@biomedecine.fr | Myriam Baldé & Jade Tourron — dons-organes@gantzeragency.com

AGENCE DE LA BIOMÉDECINE | 1 Avenue du Stade de France | 93212 SAINT-DENIS LA PLAINE Cedex | T. 01 55 93 65 56
www.agence-biomedecine.fr

AGENCE DE LA BIOMÉDECINE
COMMUNIQUÉ DE PRESSE